

# **MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENTS**

## **SESSION DE NATATION D'HIVER 2018**

La session de natation **HIVER 2018** débutera la semaine du 29 janvier et se poursuivra pour une période de 10 semaines.

Places limitées, hâtez-vous de procéder à l'inscription!

## **INSCRIPTION**

**L'inscription pour la session d'hiver aura lieu du vendredi 19 janvier au dimanche 28 janvier ou jusqu'à ce que les places soient comblées.**

Pour vous inscrire, vous devez remplir le formulaire d'inscription disponible sur notre site internet (<http://ville.saintours.qc.ca/piscine>) et payer en ligne ou nous faire parvenir le paiement par la poste ou en personne à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture (voir coordonnées ici-bas). Si vous passez en dehors des heures d'ouverture, vous pouvez déposer l'enveloppe dans la boîte grise prévue à cet effet devant l'hôtel de ville.

Aucune inscription par téléphone. Aucune inscription ne sera prise à la piscine, vous devez être inscrit pour pouvoir y participer.

### **Service des Loisirs, Ville de Saint-Ours**

2531 Immaculée-Conception,  
Saint-Ours, QC  
J0G 1P0

*Ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 12h puis de 13h à 16h ainsi que le vendredi de 7h30 à 12h.*

## **OPTIONS DE PAIEMENT**

Vous pouvez payer par CARTE DE CRÉDIT, en ARGENT COMPTANT ou par CHÈQUE (à l'ordre de : Ville de Saint-Ours). Les chèques sans provision entraîneront des frais de 25.00\$.

## **DÉBUT DES COURS**

Lorsque votre inscription est complétée, vous ne recevrez pas d'autre avis ou confirmation.

Un employé du service des loisirs communiquera avec vous uniquement s'il y a un problème avec votre inscription ou une modification au cours.

Autrement, présentez-vous au jour et à l'heure de votre cours pour le début de la session.

## **REMBOURSEMENT**

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf :

- sur présentation d'un certificat médical avant le 3<sup>e</sup> cours
- en cas d'annulation complète du cours

## **ANNULATION**

La Ville de Saint-Ours se réserve le droit d'annuler ou de déplacer un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Advenant une annulation ou un changement à l'horaire, l'information est généralement relayée dès que possible sur la PAGE FACEBOOK DE LA VILLE. Un appel téléphonique sera également fait auprès des usagers concernés.

## **NOTE IMPORTANTE**

Le port du casque de bain est obligatoire. Des casques de bains seront en vente à la piscine au coût de 8\$.

---

Pour toute question sur les activités aquatiques se déroulant à Saint-Ours, veuillez communiquer avec :

**Marie-Eve Marcoux**

*Coordonnatrice des loisirs*

[loisirsstours@pierredesaurel.com](mailto:loisirsstours@pierredesaurel.com)

450-785-2203 poste 109